

BON DE RESERVATION BROCANTE CORMEILLES EN VEXIN

Le dimanche 19 septembre 2010

Après avoir lu et approuvé le texte au dos :

Mme Melle Mr

Prénom

ATTESTE SUR L'HONNEUR NE PAS PARTICIPERA PLUS DE DEUX
MANIFESTATIONS DE MEME NATURE AU COURS DE L'ANNEE CIVILE.

Adresse

Code Postal

Localité

Téléphone

N° Carte d'identité

Délivrée par

N° Registre du Commerce (professionnels)

Types d'objets exposés

Les emplacements sont vendus par trois mètres à partir de 17€ les 3 mètres

3m pour 17€ 6m pour 28€ 9m pour 41€ 12m pour 54€

Nombre de mètres retenus par multiple de 3 soit mètres pour €

Règlement Espèces Chèque n° Banque

AUCUN EMPLACEMENT NE SERA RESERVE SANS REGLEMENT.

Je joins à cette fiche de réservation le règlement total de mon emplacement à l'ordre du Foyer Rural de Cormeilles en Vexin :

BROCANTE 2009 - MAIRIE DE CORMEILLES EN VEXIN
95830 CORMEILLES EN VEXIN

► Sollicite l'autorisation de Monsieur le Maire de Cormeilles en Vexin de participer, en qualité d'exposant, à la Foire à la Brocante du dimanche 19 septembre 2010, organisée par le Foyer Rural et d'utiliser pour cette seule journée, le domaine public dans le périmètre prévu à cet effet.

► Déclare avoir pris connaissance de l'Arrêté Municipal et connaître le règlement de la brocante, déchargeant par la-même les organisateurs de toutes responsabilités pénales, civiles ou administratives, quant à sa participation.

► S'engage à ne pas enfreindre les interdictions et à ne pas céder cette autorisation qui lui est consentie à titre individuel et personnel.

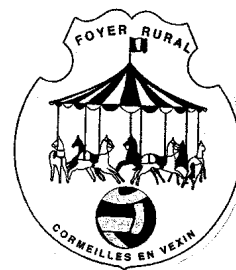
► S'engage à laisser son emplacement démuné de tous déchets.

Un sac poubelle sera remis à chaque exposant qui devra le déposer, à l'endroit prévu à cet effet, lors de son départ.

Fait à :

Le :

Signature :



Foire 2010

Cormeilles en Vexin

24^{ème} Brocante

Dimanche 19 septembre 2010

Inscriptions : Jusqu'au mercredi 15 septembre 2010 en Mairie.
Il ne sera pas pris de réservation par téléphone.

Mise en place : à partir de 7 heures

Rendez-vous : Angle du Foyer Rural

Une mauvaise météo éventuelle ne donnera pas lieu à un remboursement.
A **8h30** tout stand inoccupé sera remis à disposition et non remboursé.
Le numéro d'emplacement sera remis lors de l'ouverture de la brocante.

Adresse mail : communecormeillesenvexin@orange.fr pour tout renseignements. Toujours attendre une confirmation de votre demande.
Possibilité de télécharger un formulaire de réservation sur le site : www.cormeilles-en-vexin.fr

Téléphone : 01 34 66 61 19 *du lundi au vendredi et samedi matin*

Les camelots et stands forains ne sont pas autorisés sur les emplacements réservés à la brocante.

Ne seront admis nourritures et boissons que dans le cadre d'un marché de pays.

& pour que tout le monde passe un bon moment à la

Foire 2010 Cormeilles en Vexin

Le dimanche 19 septembre 2010

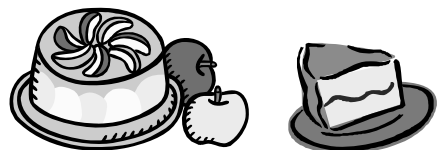
Restauration Snack Bar



Animations enfants à l'occasion de la fête du village



Stand de pâtisseries maison tenu par les anciens



Boissons chaudes



Retrouvez ces animations au hangar du Foyer rural !

Téléphone : 01 34 66 61 19 du lundi au vendredi et samedi matin

Imprimé par le Foyer Rural

Les dix commandements

Particuliers :

vous avez le droit de participer en qualité d'exposant, la loi vous y autorise.... Mais attention ...

- ❑ il faut vous inscrire auprès des organisateurs,
- ❑ obtenir une autorisation du Maire, individuelle et nominative (elle n'est pas valable pour les groupes),
- ❑ ne vendre que des objets usagés vous appartenant,
- ❑ ne pas avoir acheté ces articles pour la revente (ce serait faire acte de commerce et vous ne pourriez plus alors être considérés comme particuliers),
- ❑ prendre connaissance de l'arrêté Municipal,
- ❑ s'y conformer, ainsi qu'au règlement de cette manifestation,
- ❑ se soumettre avec bonne humeur, aux contrôles éventuels de la Gendarmerie qui œuvre pour la sécurité de tous (vous aimez la délinquance ? Elle non plus),
- ❑ respecter l'environnement et la Commune qui vous accueille,
- ❑ respecter le Code de la Route pour le stationnement,
- ❑ indiquer le prix sur chaque article (mesure légale exigée pour la défense des Consommateurs).
- ❑ attester sur l'honneur ne pas participer à plus de deux manifestations de même nature au cours de l'année civile.

Règlement commun à l'ensemble des organisateurs de brocantes ayant participé aux colloques de l'Association « Mieux Vivre ».

Les personnes désirant une confirmation de réservation doivent joindre une enveloppe timbrée ou leur adresse mail :

Téléphone : 01 34 66 61 19 du lundi au vendredi et samedi matin